



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.412.30  
p.o.412.31.R

Notification  
aux Etats signataires et adhérents à la  
Convention sur le commerce international des espèces  
de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES),  
conclue à Washington le 3 mars 1973

---

Retrait de réserves par la Russie

Par note du 24 avril 1995, enregistrée le 26 avril, la Fédération de Russie a retiré toutes ses réserves, à l'exception de celle concernant l'espèce *Lutra lutra* inscrite à l'annexe I à la CITES.

La présente notification est adressée aux gouvernements des Etats signataires et adhérents en application de l'article XXV, paragraphe 2, de la CITES.

Berne, le 2 juin 1995

